



DOMAINE TRAVAIL

## Calibration du niveau de risque dans Logib Module 2

Rapport sommaire des résultats selon la méthode  
de calibration initiale

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG**

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



**TITRE**

Calibration du niveau de risque dans Logib Module 2  
Rapport sommaire des résultats selon la méthode de calibration  
initiale

**AUTEUR**

Patrik Gajta, Bureau d'études de politique du travail et de poli-  
tique sociale BASS SA

**EDITEUR**

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

**DIFFUSION**

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG  
Schwarztorstrasse 51, 3003 Bern  
[ebg@ebg.admin.ch](mailto:ebg@ebg.admin.ch)  
[www.ebg.admin.ch](http://www.ebg.admin.ch)

Ce rapport a été rédigé sur mandat du BFEG. Ses  
appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le  
point de vue du mandant

## **Calibration du niveau de risque dans Logib Module 2**

Rapport sommaire des résultats selon la méthode de calibration initiale

Sur mandat du  
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

Patrik Gajta

Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

## 1 Situation de départ

Comme le précise le rapport de développement de Logib Module 2 (p. 79) : « Le module 1 et le module 2 de Logib sont ajustés l'un à l'autre de manière à ce que le niveau de risque le plus élevé apparaisse avec la même fréquence dans les deux modules. » Ainsi, lors de la première calibration entre les modules en 2020, 8,7% des 127 contrôles réalisés jusqu'alors avec le module 1 présentaient un résultat dans la catégorie « seuil de tolérance de 5% dépassé de manière statistiquement significative » (alors équivalent de la catégorie de risque la plus élevée dans le module 1) et 8,5% des 71 contrôles réalisés avec le module 2 présentaient un « risque très élevé », c'est-à-dire un score global de 11 ou plus. A travers cette calibration, l'objectif était de garantir que les petites entreprises ne soient pas évaluées plus sévèrement par le module 2 de Logib que les plus grandes entreprises sur la base du module 1, bien que les deux modules se basent sur des méthodes différentes.

En 2023, à la suite d'études et de travaux de réflexion autour du concept et de la valeur du « seuil de tolérance » dans Logib Module 1, le Département fédéral de l'intérieur (DFI), a décidé d'adapter les différents niveaux de risque du module 1 de la façon suivante : il n'y a désormais plus qu'un seul test de significativité, par rapport à 0. Si le résultat ne diffère pas significativement de 0, alors il s'agit du niveau de risque le plus bas (1). Si le résultat diffère significativement de 0, il y a alors trois autres paliers de risque : différence en-dessous de 2,5% (2), différence de 2,5% ou plus mais en-dessous de 5% (3), et différence de 5% et plus (4). Ce quatrième pallier constitue ainsi le plus haut niveau de risque. Bien que la valeur limite soit restée à 5%, le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul test de significativité (par rapport à 0) augmente sensiblement la proportion d'entités présentant un résultat se situant au plus haut niveau de risque avec le module 1. Ainsi, afin de garantir l'égalité de traitement entre les petites et grandes entreprises évoquée dans le rapport de développement, il est nécessaire de procéder à une nouvelle calibration de l'échelle de risque dans le module 2.

## 2 Base de données

Afin de procéder à la calibration, il a premièrement été nécessaire de récolter les données existantes à propos des résultats des contrôles réalisés par les autorités jusqu'à présent avec le module 1 et le module 2.

En ce qui concerne le module 1 (M1), le Bureau BASS avait déjà procédé à une récolte des résultats de contrôles menés aux différents échelons (fédéral, cantonal, communal) entre 2006 et fin 2021<sup>1</sup> dans le cadre de son étude sur le seuil de tolérance. Cette base de données a été complétée avec les résultats des contrôles réalisés en 2022 par certains cantons et communes. La base de données pour le module 1 compte ainsi 290 entrées.

Pour le module 2 (M2), les résultats de 192 analyses réalisées entre 2015 et 2022 ont pu être récoltés à travers le BFEG et Marianne Schär Moser Forschung und Beratung. Il convient de préciser que pour les cas plus anciens, l'analyse a été actualisée avec la dernière version Excel de Logib Module 2. Ainsi, le seul changement méthodologique d'importance qui n'a pas été couvert lors de cette actualisation est la priorisation automatique âge/ancienneté, qui peut amener à d'autres résultats.

Le Tableau 1 ci-après présente la répartition du nombre d'analyses réalisées avec les deux modules au fil des années.

---

<sup>1</sup> Parmi les autorités ayant déjà réalisé des contrôles avec le module 1, seule une autorité n'a pas pu livrer les données nécessaires.

Tableau 1: Nombre de contrôles réalisés par module et par année

| Contrôles / Année | 2006-2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
|-------------------|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Module 1          | 56        | 20   | 31   | 47   | 45   | 40   | 11   | 14   | 26   | 290   |
| Module 2          | 0         | 12   | 15   | 16   | 39   | 18   | 12   | 34   | 46   | 192   |
| Total             | 56        | 32   | 46   | 63   | 84   | 58   | 23   | 48   | 72   | 482   |

Source: Contrôles réalisés par les autorités aux différents échelons, présentation BASS

### 3 Approche

Pour procéder à la calibration, la première étape a consisté à « classer » les différents résultats des contrôles M1 dans les 4 nouveaux niveaux de risque évoqués ci-dessus. Par ailleurs, afin d'être en mesure de fournir des informations plus détaillées sur les résultats, il a été décidé de séparer le niveau de risque 1 (non significatif par rapport à 0) en deux parties : différence non significative et en-dessous de 5% (1A) et différence non significative mais égale ou supérieure à 5% (1B). Ainsi, l'échelle de risque M1 complète mobilisée dans nos analyses est la suivante :

- 1A = Différence non significative par rapport à 0, valeur en-dessous de 5%
- 1B = Différence non significative par rapport à 0, valeur de 5% ou plus
- 2 = Différence significative par rapport à 0, valeur se situant en-dessous de 2,5%
- 3 = Différence significative par rapport à 0, valeur de 2,5% ou plus, mais en-dessous de 5%
- 4 = Différence significative par rapport à 0, valeur de 5% ou plus

Pour la calibration du module 2 conformément au rapport de développement, seul le niveau de risque le plus élevé, donc le 4, est pertinent. Toutefois, les informations concernant les proportions d'entités se situant aux autres niveaux de risque peuvent être utiles dans le cadre d'autres réflexions et sont donc aussi présentées ici.

Ensuite, les résultats des contrôles M2 ont aussi été classés selon leur score pour pouvoir déterminer à partir de quel score la proportion d'entités est similaire à celle des entités se situant au niveau de risque le plus élevé dans le module 1.

Il convient de préciser que cette approche reprend la logique utilisée pour le calibrage initial du module 2, telle que décrite dans le rapport de développement. Ce sont uniquement les résultats de cette méthode de calibrage qui sont décrits ici. D'autres méthodes pouvant potentiellement amener à des résultats différents existent, mais ne sont pas traitées dans le cadre du présent rapport.

## 4 Résultats principaux

### 4.1 Module 1

Le Tableau 2 ci-dessous présente la répartition des résultats des contrôles M1 selon les différents niveaux de risque. Outre le total de tous les contrôles réalisés, les résultats sont présentés par groupes de contrôles selon leur année afin de rendre compte de l'évolution. Ainsi, nous pouvons constater que la proportion de contrôles se situant au niveau de risque 4 a tendance à diminuer, tandis que la proportion de contrôles se situant au niveau 1A a tendance à augmenter, indiquant que les résultats des contrôles s'améliorent au fil des années.

Tableau 2: Répartition des contrôles M1 selon les niveaux de risque

| Niveau / Contrôles | Tous les contrôles M1 | En %    | Contrôles M1 avant 2016 | En %    | Contrôles M1 à partir de 2016 | En %    | Contrôles M1 à partir de 2020 | En %    |
|--------------------|-----------------------|---------|-------------------------|---------|-------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| 1A                 | 130                   | 44.83%  | 28                      | 36.84%  | 102                           | 47.66%  | 27                            | 52.94%  |
| 1B                 | 20                    | 6.90%   | 5                       | 6.58%   | 15                            | 7.01%   | 4                             | 7.84%   |
| 2                  | 10                    | 3.45%   | 3                       | 3.95%   | 7                             | 3.27%   | 0                             | 0.00%   |
| 3                  | 41                    | 14.14%  | 10                      | 13.16%  | 31                            | 14.49%  | 7                             | 13.73%  |
| 4                  | 89                    | 30.69%  | 30                      | 39.47%  | 59                            | 27.57%  | 13                            | 25.49%  |
| Total              | 290                   | 100.00% | 76                      | 100.00% | 214                           | 100.00% | 51                            | 100.00% |

Source: Contrôles M1 réalisés par les autorités, calculs BASS

Ainsi, bien que l'échantillon de contrôles réalisés à partir de 2020 soit plus petit (51), il nous paraît approprié de considérer l'évolution des résultats afin de procéder à une calibration qui soit la plus actuelle et la plus pertinente possible. En effet, les résultats s'améliorent clairement au fil des années et il est probable que cette tendance continue, notamment en raison de l'entrée en vigueur de l'obligation d'effectuer une analyse de l'égalité salariale dès 100 employé-e-s en 2020, de l'accessibilité améliorée de Logib grâce à l'outil en ligne, et une sensibilisation accrue des entreprises à la thématique. En outre, une autorité a réalisé 30 contrôles M1 durant cette période pour lesquels nous n'avons pas reçu de données, ce qui aurait pu potentiellement influencer le résultat vers la baisse. Ainsi, il nous semble plus pertinent de retenir seulement les résultats des contrôles à partir de 2020 car ils reflètent mieux la situation actuelle et permettent de garantir une calibration qui soit la plus à jour possible. Nous proposons donc de retenir une **proportion de 25%** d'entités se situant au niveau de risque le plus élevé afin de calibrer celui-ci dans le module 2.

## 4.2 Module 2

Le Tableau 3 ci-dessous présente la répartition des résultats des contrôles M2 selon le score global. Outre le total des contrôles, les résultats sont aussi présentés pour plusieurs sous-groupes : les contrôles avant 2020 et à partir de 2020 ; avant 2018 et à partir de 2018. Nous pouvons constater les mêmes tendances que pour les contrôles M1, c'est-à-dire que la proportion de contrôles présentant un score en-dessous de 3 (actuellement le niveau de risque le plus bas dans le module 2) a tendance à augmenter tandis que les proportions de contrôles présentant un score plus élevé diminuent.

Tableau 3: Répartition des contrôles M2 selon le score global

| Score / Contrôles | Tous les contrôles M2 | En %   | Contrôles M2 avant 2020 | En % | Contrôles M2 à partir de 2020 | En %   | Contrôles M2 avant 2018 | En %   | Contrôles M2 à partir de 2018 | En %   |
|-------------------|-----------------------|--------|-------------------------|------|-------------------------------|--------|-------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| Moins de 3        | 116                   | 60.42% | 54                      | 54%  | 62                            | 67.39% | 20                      | 46.51% | 96                            | 64.43% |
| 3 ou plus         | 76                    | 39.58% | 46                      | 46%  | 30                            | 32.61% | 23                      | 53.49% | 53                            | 35.57% |
| 3.5 ou plus       | 67                    | 34.90% | 41                      | 41%  | 26                            | 28.26% | 21                      | 48.84% | 46                            | 30.87% |
| 4 ou plus         | 51                    | 26.56% | 32                      | 32%  | 19                            | 20.65% | 18                      | 41.86% | 33                            | 22.15% |
| 4.5 ou plus       | 45                    | 23.44% | 30                      | 30%  | 15                            | 16.30% | 18                      | 41.86% | 27                            | 18.12% |
| 5 ou plus         | 39                    | 20.31% | 27                      | 27%  | 12                            | 13.04% | 16                      | 37.21% | 23                            | 15.44% |
| 7 ou plus         | 28                    | 14.58% | 20                      | 20%  | 8                             | 8.70%  | 12                      | 27.91% | 16                            | 10.74% |
| 8 ou plus         | 21                    | 10.94% | 16                      | 16%  | 5                             | 5.43%  | 9                       | 20.93% | 12                            | 8.05%  |
| 10 ou plus        | 15                    | 7.81%  | 12                      | 12%  | 3                             | 3.26%  | 7                       | 16.28% | 8                             | 5.37%  |
| 11 ou plus        | 8                     | 4.17%  | 7                       | 7%   | 1                             | 1.09%  | 4                       | 9.30%  | 4                             | 2.86%  |
| Total             | 192                   |        | 100                     |      | 92                            |        | 43                      |        | 149                           |        |

Source: Contrôles M2 réalisés par les autorités, calculs BASS

## 5 Résultats complémentaires

En considérant l'ensemble des contrôles M2 réalisés, le score global à partir duquel se situerait une proportion de 25% des contrôles serait d'une valeur entre 4 (26,56%) et 4,5 (23,44%). En ne considérant que les contrôles M2 réalisés à partir de 2020, ce score se situerait entre 3,5 (28,26%) et 4 (20,65%). Afin de ne pas évaluer plus sévèrement les petites entreprises avec le module 2, il paraît approprié de fixer un **score global de 4** comme limite inférieure du niveau de risque le plus élevé selon le calibrage.

## 5 Résultats complémentaires

Il est intéressant de souligner que le nombre limite d'employé-e-s à partir duquel il n'y a plus de résultats dans la catégorie 1B pour le module 1 est de 146, c'est-à-dire que les 20 contrôles présentant un tel résultat ont été réalisés sur des entités de 146 employé-e-s ou moins. Cela est logique puisque plus le nombre d'employé-e-s est grand et plus le résultat est robuste. Les grandes différences sont donc plus susceptibles de différer significativement de zéro lorsqu'il y a plus d'employé-e-s.

Les tableaux 4 à 6 ci-dessous présentent la répartition des contrôles M1 dans les différents niveaux de risque selon le nombre d'employé-e-s. Le Tableau 4 se réfère à l'ensemble des contrôles réalisés, le Tableau 5 aux contrôles réalisés à partir de 2016 et le Tableau 6 à ceux réalisés à partir de 2020. Nous pouvons constater que la proportion de résultats non significatifs diminue avec le nombre d'employé-e-s, ce qui a pour conséquence que les proportions de résultats significatifs augmentent, y compris dans le niveau le plus élevé de risque.

Tableau 4: Répartition des contrôles M1 dans les niveaux de risque selon le nombre d'employé-e-s

| Niveau / Nombre d'emp.        | <100 emp. | %      | 100-499 emp. | %      | >=500 emp. | %      |
|-------------------------------|-----------|--------|--------------|--------|------------|--------|
| 1A                            | 26        | 46.43% | 86           | 52.76% | 17         | 25.00% |
| 1B                            | 15        | 26.79% | 5            | 3.07%  | 0          | 0.00%  |
| 2                             | 0         | 0.00%  | 3            | 1.84%  | 7          | 10.29% |
| 3                             | 1         | 1.79%  | 20           | 12.27% | 20         | 29.41% |
| 4                             | 14        | 25.00% | 49           | 30.06% | 24         | 35.29% |
| Total (tous les contrôles M1) | 56        |        | 163          |        | 68         |        |

Source: Contrôles M1 réalisés par les autorités, calculs BASS. Remarque : l'échantillon compte 3 entités pour lesquelles le nombre d'emp. n'a pas été renseigné, ce qui explique la différence dans le nombre total de contrôles (287 vs 290).

Tableau 5: Répartition des contrôles M1 réalisés à partir de 2016 dans les niveaux de risque selon le nombre d'employé-e-s

| Niveau / Nombre d'emp.             | <100 emp. | %      | 100-499 emp. | %      | >=500 emp. | %      |
|------------------------------------|-----------|--------|--------------|--------|------------|--------|
| 1A                                 | 24        | 54.55% | 65           | 52.00% | 13         | 28.89% |
| 1B                                 | 12        | 27.27% | 3            | 2.40%  | 0          | 0.00%  |
| 2                                  | 0         | 0.00%  | 2            | 1.60%  | 5          | 11.11% |
| 3                                  | 1         | 2.27%  | 18           | 14.40% | 12         | 26.67% |
| 4                                  | 7         | 15.91% | 37           | 29.60% | 15         | 33.33% |
| Total (contrôles à partir de 2016) | 44        |        | 125          |        | 45         |        |

Source: Contrôles M1 réalisés par les autorités, calculs BASS

Tableau 6: Répartition des contrôles M1 réalisés à partir de 2020 dans les niveaux de risque selon le nombre d'employé-e-s

| Niveau / Nombre d'emp.             | <100 emp. |        | >=100 emp. |        |
|------------------------------------|-----------|--------|------------|--------|
|                                    |           | %      |            | %      |
| 1A                                 | 7         | 53.85% | 20         | 52.63% |
| 1B                                 | 3         | 23.08% | 1          | 2.63%  |
| 2                                  | 0         | 0.00%  | 0          | 0.00%  |
| 3                                  | 1         | 7.69%  | 6          | 15.79% |
| 4                                  | 2         | 15.38% | 11         | 28.95% |
| Total (contrôles à partir de 2020) | 13        |        | 38         |        |

Source: Contrôles M1 réalisés par les autorités, calculs BASS ; Remarque : l'échantillon des contrôles M1 à partir de 2020 ne comporte que 8 entités de 500 emp. et plus, c'est pour ça qu'il a été décidé de l'agréger avec la catégorie dès 100 emp.

Le Tableau 7 ci-dessous présente la répartition des contrôles M2 par score global et selon le nombre d'employé-e-s. Il ne semble pas y avoir de tendance clairement perceptible dans l'évolution du score global en fonction du nombre d'employé-e-s. Il convient de préciser que l'échantillon comporte 10 entités de 80 employé-e-s et plus et seulement 3 de 100 employé-e-s et plus. Il n'a donc pas été possible de faire des observations sur ces groupes.

Tableau 7: Répartition des contrôles M2 par score global selon le nombre d'employé-e-s

| Score / Nombre d'emp. | <20 emp. |        | 20-39 emp. |        | 40-59 emp. |        | 60+ emp. |        |
|-----------------------|----------|--------|------------|--------|------------|--------|----------|--------|
|                       |          | %      |            | %      |            | %      |          | %      |
| En-dessous de 3       | 40       | 67.80% | 40         | 59.70% | 21         | 47.73% | 15       | 68.18% |
| 3 ou plus             | 19       | 32.20% | 27         | 40.30% | 23         | 52.27% | 7        | 31.82% |
| 3.5 ou plus           | 17       | 28.81% | 25         | 37.31% | 19         | 43.18% | 6        | 27.27% |
| 4 ou plus             | 12       | 20.34% | 18         | 26.87% | 16         | 36.36% | 5        | 22.73% |
| 4.5 ou plus           | 10       | 16.95% | 18         | 26.87% | 13         | 29.55% | 4        | 18.18% |
| 5 ou plus             | 7        | 11.86% | 17         | 25.37% | 11         | 25.00% | 4        | 18.18% |
| 7 ou plus             | 4        | 6.78%  | 12         | 17.91% | 9          | 20.45% | 3        | 13.64% |
| 8 ou plus             | 2        | 3.39%  | 8          | 11.94% | 8          | 18.18% | 3        | 13.64% |
| 10 ou plus            | 2        | 3.39%  | 7          | 10.45% | 3          | 6.82%  | 3        | 13.64% |
| 11 ou plus            | 1        | 1.69%  | 4          | 5.97%  | 2          | 4.55%  | 1        | 4.55%  |
| Total                 | 59       |        | 67         |        | 44         |        | 22       |        |

Source: Contrôles M2 réalisés par les autorités, calculs BASS

## **Bibliographie**

- Gajta, P., Liechti, L., Strub, S. & Schärner, M. (2023). Récapitulation des bases du seuil de tolérance dans les analyses de l'égalité salariale avec l'outil d'analyse standard Logib. Document de travail à l'intention du BFEG (état des informations : juin 2022). Berne.
- Hirschi, A. & Ghetta, A. (2020). Rapport de développement Logib Module 2. Analyse de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour les petites entreprises. Sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Berne.

